

S.D.I.S.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 24 mars 2017

Délibération n° 2017-27

Budget Primitif 2017

Membres du CA.SDIS en exercice	:	25
Présents à la séance	:	19
Pouvoir(s)	:	2
Nombre de votants	:	21
Quorum	:	13
Convocation affichée le	:	10 mars 2017
Procès-verbal affiché le	:	

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. le Docteur Bertrand ROUFFIANGE, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents :

Mme Catherine AMIOT, M. Jean-Claude BECOUSSE, Mme Colette BELTJENS, M. Pierre BERTHIER, M. Frédéric CANNARD, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme Carole CHENUET, M. Maurice COCHET, M. Jean-Michel DESMARD, Mme Violaine GILLET, M. Jean-Paul LUARD, Mme Édith PERRAUDIN, Mme Virginie PROST, M. Jacky RODOT, M. Bertrand ROUFFIANGE, Mme Françoise VERJUX-PELLETIER,

Suppléances :

M. Jean-Claude LAGRANGE était suppléé par M. Jean-Marc HIPPOLYTE
Mme Marie MERCIER était suppléée par M. Sébastien RAGOT
M. Louis PONCET était suppléé par M. François BONNETAIN

Excusés :

Mme Marie-Christine BIGNON, non suppléée	Mme Marie-Thérèse FRIZOT, non suppléée
Mme Josiane CORNELOUP, non suppléée	Mme Dominique LANOISELET, non suppléée
Mme Catherine FARGEOT, non suppléée	M. Jean-Yves VERNOCHE, non suppléé

Pouvoirs :

- Mme Marie-Christine BIGNON a donné pouvoir à M. Pierre BERTHIER
- Mme Catherine FARGEOT a donné pouvoir à Mme Violaine GILLET

Secrétaire de séance : Mme Mathilde CHALUMEAU

M. le Président Bertrand ROUFFIANGE, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

**UNE GESTION CORESPONSABLE
DES RESSOURCES ET DES CHARGES QUI S'INSCRIT
DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE**

Le budget primitif est un acte politique fort. Il engage plus en avant le Conseil d'Administration et, par conséquent, le Service, sur le chemin des orientations présentées dans le rapport d'orientations budgétaires du 17 février 2017.

Le budget primitif est également un acte budgétaire primordial. Bien qu'il ne soit pas une fin en soi, il est un moyen permettant la concrétisation des orientations retenues.

En effet, c'est le levier financier qui permet la mise en œuvre des différentes politiques et stratégies présentées par le Président à son Conseil d'Administration.

Il traduit, ainsi, des volontés fortes d'avenir à plus ou moins long terme, conditionnées par un contexte actuel en s'appuyant sur les différents éléments contenus dans le S.D.A.C.R., adoptés pour les années 2011 à 2017, et la convention N° 4 de partenariat signée avec le Département pour les années 2017 à 2019 inclus.

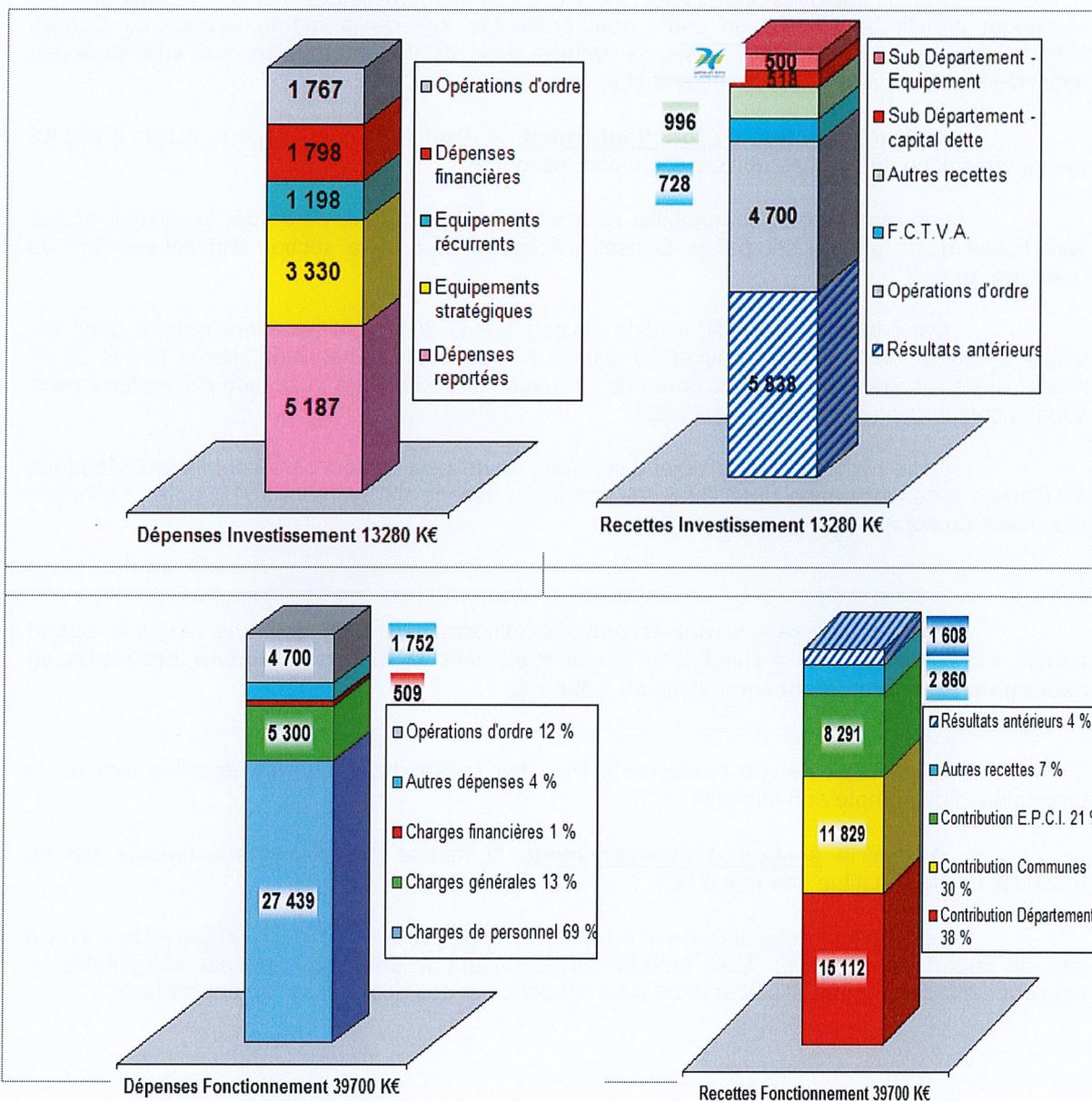
Enfin, les prévisions budgétaires 2017 résultent d'un véritable travail collectif et transversal. Elles prennent en compte les travaux du Comité Spécial d'Orientations Stratégiques (C.S.O.S. du 30/06/2016) réunissant les décideurs de l'État, du Département et du S.D.I.S., des bassins de Recherche-Action et des cadres du Service. De plus, des échanges réguliers et fréquents ont lieu avec les Élus et Cadres du Département.

Aujourd'hui, le budget primitif de 2017 est le fruit d'une synthèse de tous ces éléments et de leur mise en perspective.

DES GRANDES ORIENTATIONS TRADUITES DANS LE PROJET DE BUDGET 2017

Le projet de budget 2017 qui vous est présenté s'appuie sur les orientations qui ont été exposées au travers du rapport portant sur l'évolution des ressources et charges prévisibles pour 2017 (E.R.C. 2017) d'une part, et lors du Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B. 2017), d'autre part.

Sans reprendre ces grandes orientations, la concrétisation de celles-ci dans le projet de budget 2017 se traduit par des grandes masses financières qui peuvent être représentées, schématiquement, de la façon suivante :



PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROJET DE BUDGET 2017

Par respect du principe de la permanence des méthodes et afin de faciliter la lecture de ce document, les grandes masses budgétaires seront présentées de la même façon qu'elles l'ont été les années antérieures. De même, dans un souci de clarté, les mouvements d'ordre des deux sections budgétaires feront l'objet d'une présentation simultanée dans un paragraphe qui leur sera dédié.

La reprise des résultats des exercices antérieurs

Conformément à la stratégie financière adoptée, les résultats de l'exercice antérieur sont repris dès le budget primitif.

Depuis quelques années maintenant, le compte administratif de l'année précédente et le budget primitif de l'année en cours sont présentés lors de la même séance du Conseil d'Administration du S.D.I.S 71. Aussi, la reprise des résultats des exercices antérieurs est définitive et ne fera pas l'objet d'ajustement en cours d'exercice.

❖ Pour la **section de fonctionnement**, le résultat antérieur reporté est de 2.568 K€ (avant affectation du résultat) et il constitue une ressource.

Les règles de la comptabilité publique prévoient qu'une partie de ce résultat puisse faire l'objet d'une affectation, par le Conseil d'Administration, à la section d'investissement de l'exercice suivant.

Dans la convention N° 4 et le rapport E.R.C. 2017, cet excédent reporté avait été simulé à hauteur de 1.290 K€. Aussi et compte tenu de cet écart de prévision, dès le .R.O.B. 2017, il avait été envisagé d'affecter une partie de cet excédent (960 K€) à la section d'investissement, dans la construction du budget primitif 2017.

Cette hypothèse fera l'objet d'un projet de délibération qui sera soumis aux Membres du Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 lors de la séance du 24 mars 2017, après l'adoption éventuelle du compte administratif 2016.

Aussi et sous réserve que le compte administratif 2016 soit approuvé et que le rapport portant sur l'affectation du résultat 2016 le soit également, le **résultat antérieur net repris en section de fonctionnement** serait donc de **1.608 K€**.

Ce résultat net de l'exercice 2016 a fait l'objet d'une analyse détaillée lors de la présentation du compte administratif.

❖ Pour la **section d'investissement**, la reprise des résultats antérieurs est de 5.838 K€ et elle constitue une ressource.

Les reports d'investissement à prendre en compte sont 5.187 K€ en dépenses (il n'y a pas de report de recettes). Ces reports correspondent à des engagements comptables et juridiques effectivement réalisés et déboucheront donc sur des acquisitions ou des travaux.

Ces dépenses reportées correspondent notamment à :

- 62 K€ pour subvention C.P.I. – Val Lamartinien ;
- 186 K€ pour des logiciels ;
- 132 K€ pour des acquisitions de biens garantissant la continuité du Service ;
- 99 K€ pour les travaux de bâtiments en cours ;
- 2.568 K€ pour les acquisitions de véhicules ;
- 119 K€ pour l'adaptation des tenues d'intervention ;
- 2.014 K€ consacrés au plan IMMO 2.

Le **résultat antérieur net repris en section d'investissement**, après prise en compte des reports, est de **651 K€**.

Résultats de l'exercice	2016
Section de Fonctionnement	
Résultat comptable de l'exercice	1 133 873,41
Excédent antérieur reporté (compte 002 créditeur)	1 434 319,07
Résultat cumulé de l'exercice pour la section	2 568 192,48
Section d'Investissement	
Résultat antérieur reporté (compte 001 créditeur)	3 964 007,28
solde d'exécution	1 873 555,89
Résultat cumulé de l'exercice	5 837 563,17
Restes à réaliser en recettes	0,00
Restes à réaliser en dépenses	5 186 842,80
Résultat cumulé de l'exercice pour la section	650 720,37

❖ **L'excédent global net, toutes sections confondues** et après prise en compte des reports, est de l'ordre de + **3.219 K€**, tandis que **le fonds de roulement est de 8.406 K€**.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 39.700 K€, contre 39.485 K€ en 2016 (tous stades budgétaires confondus et hors écritures de cessions d'actifs), soit une évolution de + 0,5 % ou + 215 K€.

1 - Les ressources de fonctionnement

Dans cette catégorie de ressources figurent notamment :

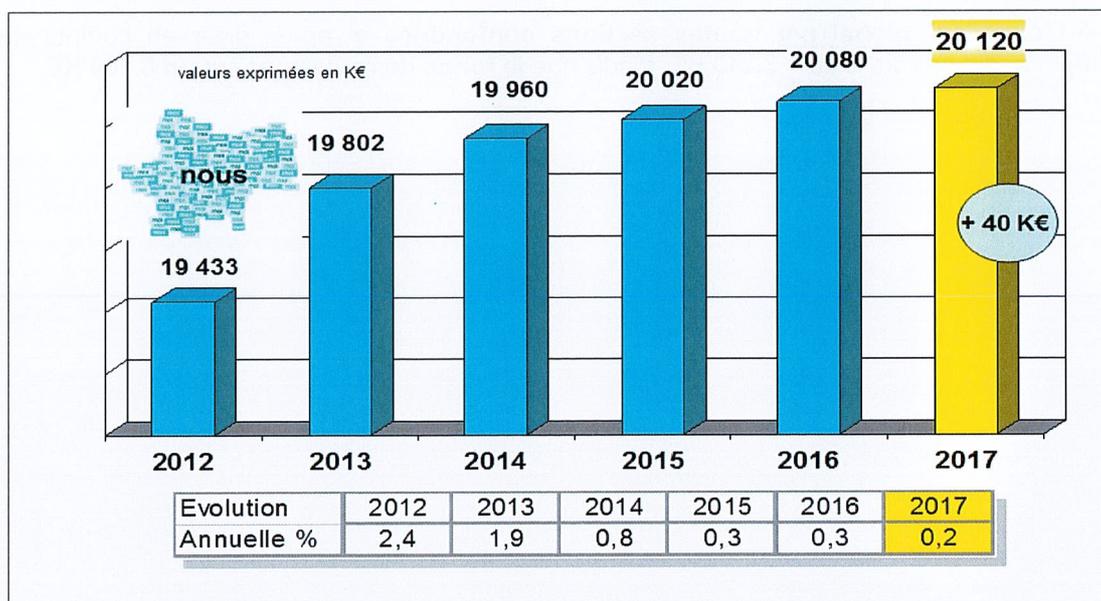
❖ Les contributions des Communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.)

L'évolution de celles-ci correspond au montant de l'inflation, conformément aux dispositions de l'article L.1424-35 du C.G.C.T.

Au vu de la **délibération 2011-36 du 28 octobre 2011** (adoptée à l'unanimité et confirmant la délibération 2009-32 du 09 octobre 2009, elle-même adoptée à l'unanimité), le taux retenu comme référence applicable au produit global des contributions est celui de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.) sur l'ensemble des ménages, hors tabac. Ce taux de référence, qui est publié par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (I.N.S.E.E. 9805 - *nouvelle référence depuis 2016 – ancienne 4018 E*), est **celui du mois de juin de l'année N avec ses variations sur les douze derniers mois glissants**.

L'I.N.S.E.E, dans son rapport d'information n° 182 du 13 juillet 2016, a publié l'évolution de l'I.P.C. constaté en juin, sur l'ensemble des ménages hors tabac – indice 9805 – soit **0,20 %** sur les douze derniers mois glissants.

Les délibérations 2016- 41 & 42, approuvées toutes les deux à l'unanimité le 08 décembre 2016, fixent de manière définitive le volume des contributions des Communes et E.P.C.I., sur lequel le Président du Conseil d'Administration peut compter pour préparer le projet de budget de l'année 2017.



Dans ces conditions, le **produit global DÉFINITIF** retenu des **contributions de 2017 est de 20.120 K€ pour les Communes et E.P.C.I.**, soit une évolution de 40 K€ par rapport à l'année 2016.

❖ La contribution du Département

Pour la section de fonctionnement, suite à l'encadrement - par la loi - de l'évolution des contributions des Communes et des E.P.C.I., la seule variable d'ajustement est la contribution du Département.

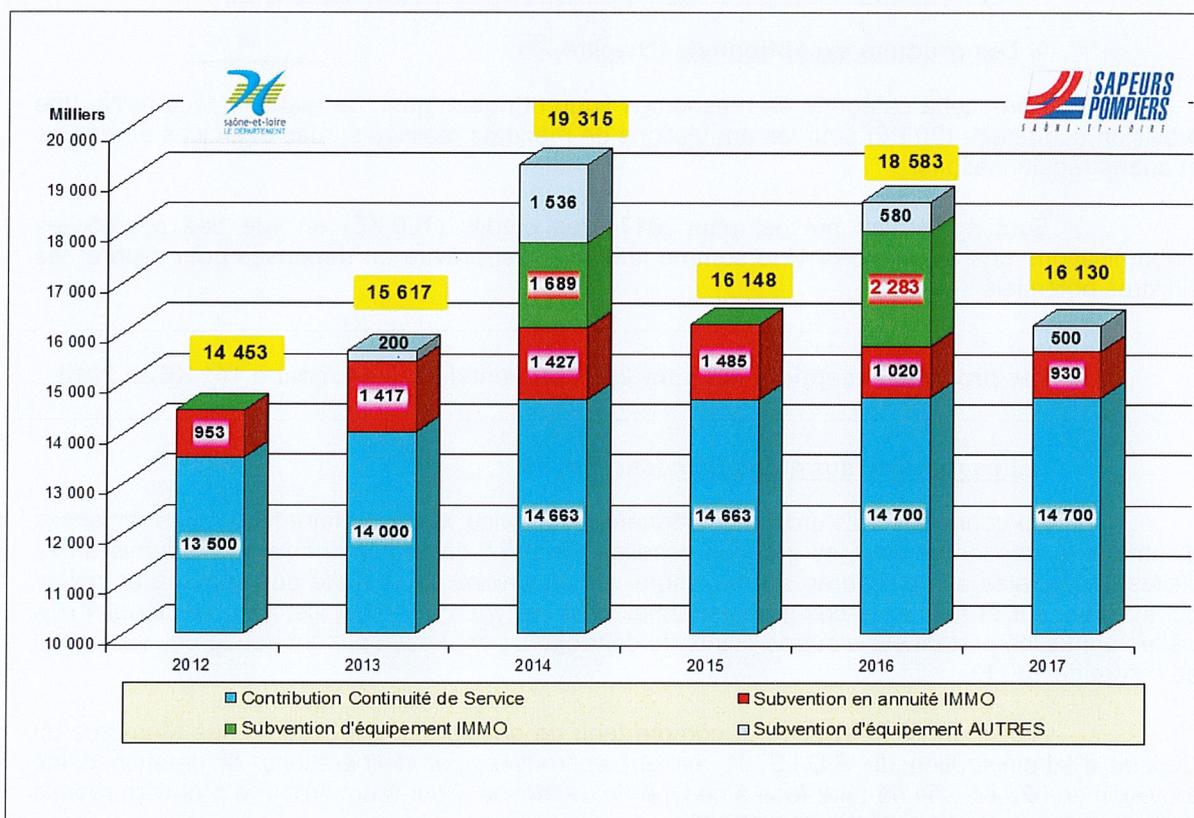
La délibération n° 2016- 40 (E.R.C. 2017) du 08 décembre 2016, adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71, déterminait, à titre prévisionnel et globalement, la contribution du Département à hauteur de 16.130 K€.

A l'intérieur de cette contribution globale, figurait une subvention directe d'équipement de 500 K€. En effet, dans le cadre du partenariat du Service avec le Département, ce dernier a souhaité souligner son attachement au S.D.I.S. 71 et se substituer à l'emprunt prévisionnel, prévu pour compléter le financement des équipements garantissant la continuité du Service.

Ces éléments ont été validés par l'Assemblée Départementale, lors de l'adoption du budget primitif 2017 du Département.

Aussi, la contribution du Département pour 2017 est de :

- **14.700 K€ au titre de la continuité du Service ;**
- **930 K€ au titre de la subvention en annuité**, correspondant à la prise en charge financière de l'annuité des emprunts souscrits pour financer les plans immobiliers structurants. Cette prise en charge financière couvrirait les intérêts pour 412 K€ et la part en capital pour 518 K€. Ces deux sommes feraient l'objet d'inscriptions respectives dans chacune des sections de fonctionnement et d'investissement ;
- **500 K€ au titre d'une subvention directe d'équipement.**



Sur la base de ces éléments, **la contribution du Département, pour 2017, est de 16.300 K€**, selon le détail précisé ci-dessus.

❖ D'autres ressources

① Les produits des services et autres participations (chapitres 70, 74, 75, 013)

Les recettes liées aux produits des services restent stables et ne nécessitent pas de commentaires particuliers. Elles seraient de l'ordre de 841 K€, contre 806 K€ en 2016.

- Pour l'activité opérationnelle, on peut citer notamment :

Nature de la ressource	Montants estimés
Les interventions soumises à facturation	55 K€
Les carences d'ambulanciers privés	163 K€
Les interventions réalisées sur autoroutes	150 K€
Les services de sécurité	30 K€
Les interventions réalisées dans les départements limitrophes	35 K€
Conventions avec les hôpitaux et autres	145 K€

- Pour l'activité fonctionnelle, on peut citer également :

Nature de la ressource	Montants estimés
Les participations extérieures pour les formations à l'école départementale	30 K€
Les emplois d'avenir	52 K€
La maintenance du réseau ANTARES pour S.S.U.	31 K€
Les atténuations de charges liées aux frais de personnels	144 K€

② Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Dans cette catégorie de ressources figurent notamment, de manière récurrente, une prévision budgétaire (20 K€) pour les annulations de mandats réalisés sur les exercices antérieurs et autres régularisations.

Sont également prévus, pour 2017, des crédits (100 K€) en vue des potentielles indemnités des assurances. Une somme identique est prévue en dépenses pour réparer les sinistres potentiels.

Les **produits exceptionnels pour 2017** seraient de **122 K€**, contre 141 K€ en 2016.

③ Les reprises sur provisions (chapitre 78)

Au cours des trois prochaines années, le Service va devoir faire face à des dépenses d'entretien exceptionnel pour les grandes échelles. En effet, ces équipements sont soumis à des visites décennales afin d'assurer, au maximum, les conditions de sécurité des sapeurs pompiers qui évoluent sur et autour de ces grandes échelles. A ce type de visites, viennent se cumuler des visites annuelles portant sur d'autres points de contrôle. Le coût estimatif annuel de ces visites est de l'ordre de 130 K€.

Aussi, en 2013 et 2014 et compte tenu de possibilités budgétaires, les Membres du Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 avaient approuvés, par délibérations, la création d'une provision de 520 K€ afin de faire face à ce type de dépenses. Pour mémoire, une première reprise partielle a été réalisée en 2016, pour 130 K€.

Aujourd'hui, **une reprise partielle de 130 K€ sur cette provision** serait inscrite sur ce chapitre.

2 - Les charges de fonctionnement

L'évolution normée des ressources de cette section implique donc un encadrement très strict des dépenses, qui passe par une projection de plus en plus fine, qui s'appuie elle-même sur une remise en cause permanente des pratiques.

Parmi les dépenses de fonctionnement figurent notamment :

❖ Les charges à caractère général (chapitre 011)

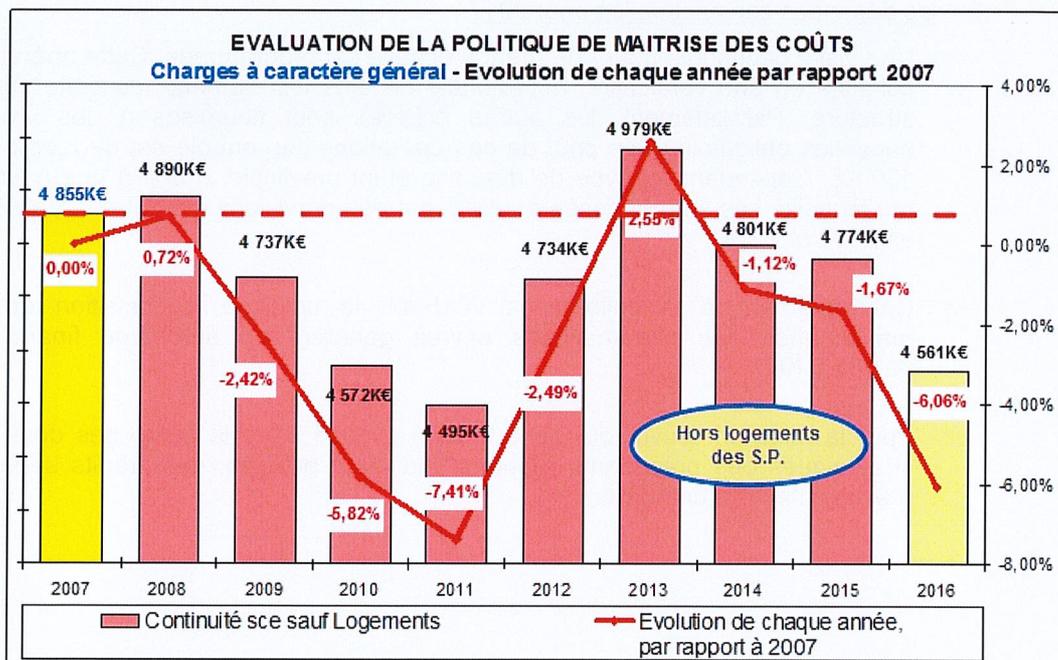
Cette catégorie correspond aux dépenses nécessaires pour assurer le fonctionnement quotidien et régulier du S.D.I.S. 71. Parmi celles-ci, on peut citer les dépenses de fluides (carburants, gaz, électricité, eau, assainissement), les frais de télécommunications et d'affranchissement, les frais d'entretien du patrimoine (mobiliers, matériels, bâtiments), les contrats de maintenance quels qu'ils soient, l'assurance des biens, les acquisitions diverses de petits matériels d'incendie, d'habillement administratif et de fournitures diverses.

A ces dépenses régulières viennent s'ajouter des éléments conjoncturels comme la politique de rajeunissement des pneumatiques, la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information (S.D.S.I.), les visites de sécurité des grandes échelles et la disparition des logements attribués aux sapeurs pompiers, pour nécessité de service.

Depuis plusieurs années et grâce à une prise en compte collective de tous les acteurs du S.D.I.S. 71, une politique de maîtrise des coûts a pu être mise en place pour les autres charges à caractère général.

La remise en cause des pratiques - **sans obérer la qualité de la distribution des secours, la sécurité des agents et la préservation des biens** - a permis de contenir l'évolution de ce poste malgré certaines charges rigides, des évolutions contractuelles ou bien, la prise en compte de besoins émergents pour le Service, ou encore l'inflation.

En prenant en compte le volume des dépenses réalisées en 2007 (hors logements) comme année de référence, on peut constater que pour tous les exercices suivants – sauf en 2013 – les dépenses réalisées sont inférieures à celles de 2007 (**-6,06 % pour 2016 par rapport à 2007**).



Cependant et par rapport au volume qui était consacré à ce poste budgétaire en 2007, bien que le volume des moindres dépenses réalisées sur 9 ans, (1.152 K€) ne soit pas négligeable, à l'heure de la nouvelle convention de partenariat avec le Département, le S.D.I.S. a été contraint de s'adapter au contexte général de pénurie des ressources financières de l'ensemble de ses contributeurs.

Aussi, reste entière la problématique de garantir la qualité d'un service public de sécurité civile dans un contexte d'équilibre de plus en plus précaire entre les ressources et les dépenses.

Pour affronter ces difficultés et réussir à tenir le cap fixé dans la convention N° 4 (contenir la contribution du Département au titre de la continuité du Service), il a été nécessaire d'étudier et approfondir toutes les pistes d'optimisation, dans chacun des métiers du S.D.I.S., tant en termes de changements de pratiques, de fonctionnement, que d'adaptation des moyens alloués.

Pour mémoire, figuraient au budget 2016 et pour cette catégorie de dépenses 5.613 K€.

Pour 2017, comme en 2016, et afin d'en assurer la lisibilité, cette masse a été décomposée en plusieurs postes afin de pouvoir comparer ce qui est comparable (dépenses structurelles) et d'identifier les dépenses conjoncturelles :

1 – les dépenses structurelles

- ☞ Les divers postes des dépenses générales - hors fluides énergétiques et éléments conjoncturels - ont une évolution nulle, voire négative dans certains cas, afin de pallier les évolutions contractuelles obligatoires. Ils seraient de l'ordre de 3.450 K€, soit une baisse moyenne de 4,4 %.
- ☞ Le poste des fluides énergétiques, avec une évolution différenciée selon leur nature, serait de 1.420 K€, soit une baisse moyenne de 0,5 %.
- ☞ Les crédits consacrés aux logements des S.P., compte tenu de la politique départementale réalisée en la matière, diminueraient de 218 K€ pour atteindre un volume de 42 K€. Les charges locatives résiduelles correspondent à des locations de logement qui font office de chambre de garde et cabinet médical.

2 – les dépenses conjoncturelles pour 2017

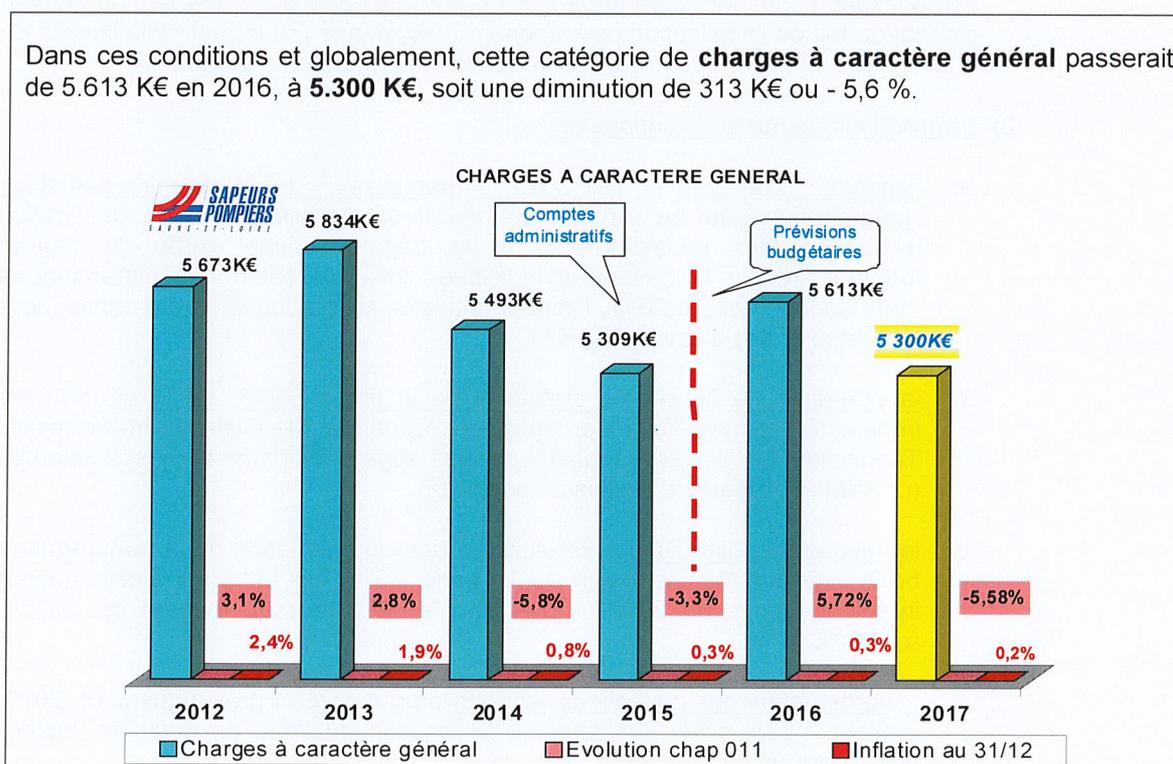
- ☞ Une visite décennale pour une grande échelle est programmée. Cette opération consiste en une vérification approfondie de tous les éléments de cette super structure. Parallèlement, les autres échelles sont soumises à des visites annuelles obligatoires. Le coût de ces opérations de contrôle est de l'ordre de 130 K€. Cependant, ce type de dépense étant prévisible, grâce à une gestion prudentielle, elle sera financée en 2017 par des provisions qui ont été réalisées en 2013 et 2014.
- ☞ Conformément à la délibération 2015-47, la politique d'acquisition et de maintenance des pneumatiques devrait générer une surcharge financière de 187,5 K€.
- ☞ Pour la mise en œuvre du S.D.S.I., déjà évoqué dans le cadre des dossiers stratégiques des précédents rapports financiers précités, des crédits seraient prévus à hauteur de 78 K€.

Compte tenu des évolutions précitées pour ces dépenses à caractère général et, afin de pouvoir mesurer ce qui est comparable, celles-ci ont été scindées en plusieurs catégories comme dans le tableau ci-dessous :

Dépenses Fonctionnement	Budget 2016	B.P. 2017	Evolutions	
011 Charges à caractère général - TOTAL	5 613 000	5 300 000	-313 000	-5,6%
<i>Continuité du Service (sauf fluides énergétiques, visite échelle, pneumatiques & logements)</i>	3 608 800	3 450 500	-158 300	-4,4%
<i>Fluides énergétiques sauf fluides logements</i>	1 427 000	1 420 000	-7 000	-0,5%
<i>Logements (loyers+ charges diverses & Fluides énergétiques)</i>	259 700	42 000	-217 700	Politiq dép
<i>Politique pneumatiques</i>	187 500	187 500	0	Politiq dép
<i>Mise en œuvre du S.D.S.I.</i>		78 000	78 000	Politiq dép
<i>Visite décennale grande échelle + visites annuelles obligatoires</i>	130 000	122 000	-8 000	Reprise sur provision

Globalement les prévisions budgétaires de 2017 par rapport à 2016 diminueraient de 5,6 %. Cependant, cette baisse doit être relativisée par rapport à la diminution des crédits affectés à des dépenses structurelles. Ces dépenses, quant à elles, diminueraient de 165 K€ ou 3,3 %.

Dans ces conditions et globalement, cette catégorie de **charges à caractère général** passerait de 5.613 K€ en 2016, à **5.300 K€**, soit une diminution de 313 K€ ou -5,6 %.



❖ Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

La présentation de ce chapitre budgétaire découle du rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil d'Administration le 17 février 2017. Il met l'accent sur les facteurs impactant les dépenses de personnel sur l'exercice 2017.

Les dépenses liées aux ressources humaines recouvrent les frais et charges des personnels titulaires et contractuels, l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires (S.P.V.), une partie des frais de formation (indemnisation des formateurs et stagiaires), ainsi que les avantages retraite des vétérans.

L'évolution de ces dépenses résulte, d'une part, des impacts directs ou indirects de décisions nationales et supranationales et, d'autre part, de la politique mise en œuvre par le S.D.I.S. de Saône-et-Loire pour s'adapter à ces nouvelles contraintes et pour développer ses propres actions en matière de gestion de sa ressource humaine.

I – LES FACTEURS EXOGÈNES : les effets de la politique nationale et européenne.

Les décisions d'origines législatives et réglementaires en matière de politique salariale, s'imposent à l'ensemble des collectivités. Les contraintes qui en résultent concernent :

- 1) La transcription en droit français de la directive européenne de novembre 2003 : cette obligation d'adaptation du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels (S.P.P.) a conduit, outre le dégel de 18 postes, à verser une compensation sous forme de primes aux S.P.P. de catégorie C perdant du pouvoir d'achat du fait de l'application de la mesure européenne (cf. le protocole interne du S.D.I.S. du 21 janvier 2014, évoqué infra dans les mesures endogènes).
- 2) L'application de mesures nationales :
 - a. l'accord national P.P.C.R. (parcours professionnels-carrières-rémunérations) qui se traduit notamment par la restructuration des grilles indiciaires, des reclassements et le transfert d'une partie du régime indemnitaire sur le traitement indiciaire ; les trois catégories hiérarchiques étant concernées en 2017, l'impact financier est particulièrement conséquent sur cet exercice à savoir 193 K€ ;
 - b. la poursuite de la refonte statutaire de la filière S.P.P. de 2012 dont les impacts en termes d'avancements sont repris dans le Glissement-Vieillesse-Technicité (G.V.T.), se traduisant par une augmentation de la masse salariale (cf. infra le glissement vieillesse technicité) ;
 - c. la hausse du point d'indice consiste en une augmentation de la rémunération brute indiciaire, fixée à 0,6 % au 1^{er} février 2017; elle fait suite à celle qui est intervenue en juillet 2016 (+ 0,6 %) ; le coût de cette mesure est estimé à 168 K€ ;
 - d. l'augmentation des cotisations retraites progressive et prévue jusqu'en 2020, tendant à rapprocher les taux de la fonction publique de ceux du secteur privé, pour un montant de 27 K€ ;
 - e. la fin des logements de fonction en application des modifications réglementaires qui se traduit en 2017 par une hausse de la masse salariale, au regard du versement de la prime de non-logé et des indemnités pour travaux supplémentaires (montants en année pleine sur 2017 estimés à 90 K€).

Parmi ces facteurs exogènes, certains résultent plus particulièrement d'effets mécaniques :

- 3) Le glissement vieillesse technicité (G.V.T.) correspond aux avancements de grades et d'échelons liés au déroulement de carrière des agents, pour un montant de 210 K€, dont 60 K€ environ liés directement à la refonte statutaire des S.P.P. de 2012 ; le cadencement unique (avancement d'échelon) introduit par les textes issus de l'accord P.P.C.R., limite les effets du G.V.T.
- 4) L'effet "pyramide des âges" ou "noria" : le remplacement des agents partant en retraite en 2017 ou au terme de leur dispositif de fin de carrière, par des personnels plus jeunes, ainsi que les impacts en année pleine du turn-over de 2016, génèrent à contrario des économies de salaires pour un montant estimé à 50 K€.
- 5) Le montant de l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires : qui varie en fonction de l'évolution de l'activité opérationnelle qui est en hausse régulière depuis plusieurs années ; le coût supplémentaire qui en résulte (+ 90 K€) est à mettre en parallèle avec une baisse en rapport avec les pratiques opérationnelles (cf. infra, mesures endogènes).
- 6) L'avantage retraite des vétérans : le montant des contributions évolue en raison de l'augmentation du nombre de vétérans et du dispositif de réversion des allocations aux veuves des S.P.V. (+ 78 K€). La fin du contrat de gestion de la Prestation de Fidélité et de Reconnaissance (P.F.R.) entre l'Association nationale de la P.F.R. et la C.N.P. Assurances remet en cause le système de financement. De fait, le montant des contributions des S.D.I.S. est fortement réduit pour une seconde année consécutive (- 764 K€).
- 7) Les effets divers correspondent aux dépenses liées aux œuvres sociales, aux assurances du personnel, à la médecine du travail, au fond national de compensation du supplément familial de traitement, au fond d'indemnisation des personnes handicapées (F.I.P.H.) et aux différentes absences (congrés de maternité, congés pour raison opérationnelle, ...), aux remboursements des frais de formation lors des mutations des agents, etc.... ; sur ces postes, il est envisagé une baisse de 34 K€.

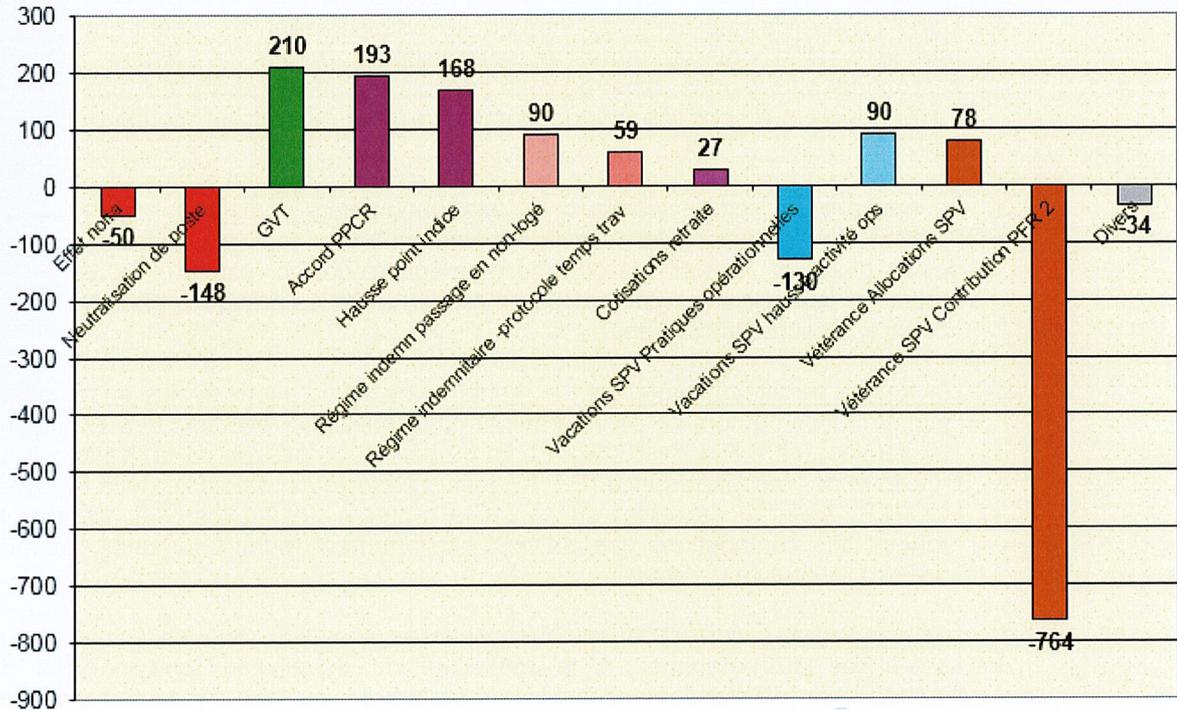
II – LES FACTEURS ENDOGÈNES : la politique du S.D.I.S. 71.

Compte tenu des contraintes financières qui affectent son budget et de sa volonté de poursuivre ses actions de gestion prévisionnelle et de maintien de sa capacité opérationnelle, le S.D.I.S. a engagé des démarches visant à dimensionner au plus juste sa ressource humaine, ces engagements ayant une incidence sur la masse salariale ; ils ont trait :

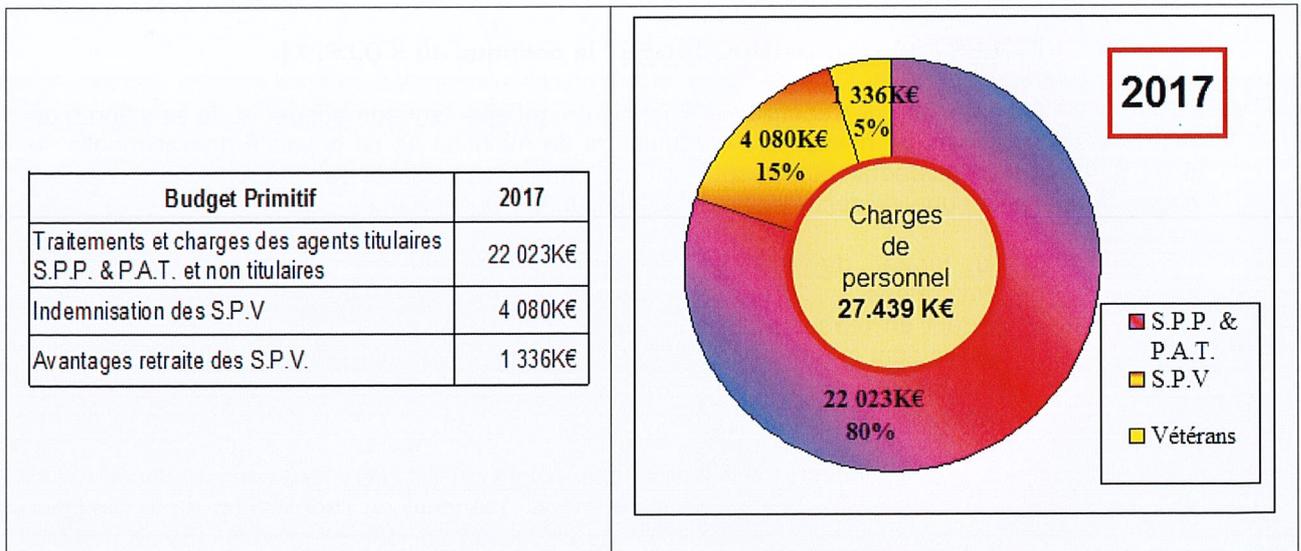
- 1) Au format du S.D.I.S. (postes budgétaires) : les incertitudes budgétaires rencontrées en 2016 ont conduit à reporter certains remplacements d'agents partant en retraite ou faisant acte de mutation ; les crédits correspondant à ces postes sont prévus sur 2017 pour l'année entière ; par ailleurs la neutralisation de trois postes de S.P.P. et P.A.T.S., en 2016, limite la hausse de la masse salariale (- 148 K€).
- 2) Au régime indemnitaire des fonctionnaires du S.D.I.S. : les conséquences de la diminution imposée du temps de travail, résultant de l'application de la directive européenne de novembre 2003, se traduisent par des compensations en matière de primes, pour maintenir le pouvoir d'achat des S.P.P. Ces compensations ont été négociées en interne lors de la signature du protocole d'accord du 21 janvier 2014 qui prévoit également une revalorisation globale des primes de l'ensemble des agents ; cette remise à plat du régime indemnitaire qui a pris en compte la réforme du R.I.F.S.E.E.P. a été réalisée en 2016 ; les impacts financiers sur 2017 sont de l'ordre de 59 K€.

- 3) Aux indemnités horaires des SPV : l'évolution des pratiques opérationnelles est susceptible de générer une baisse du volume global des indemnisations, limitant ainsi la hausse liée à l'augmentation des interventions évoquées supra (- 130 K€).

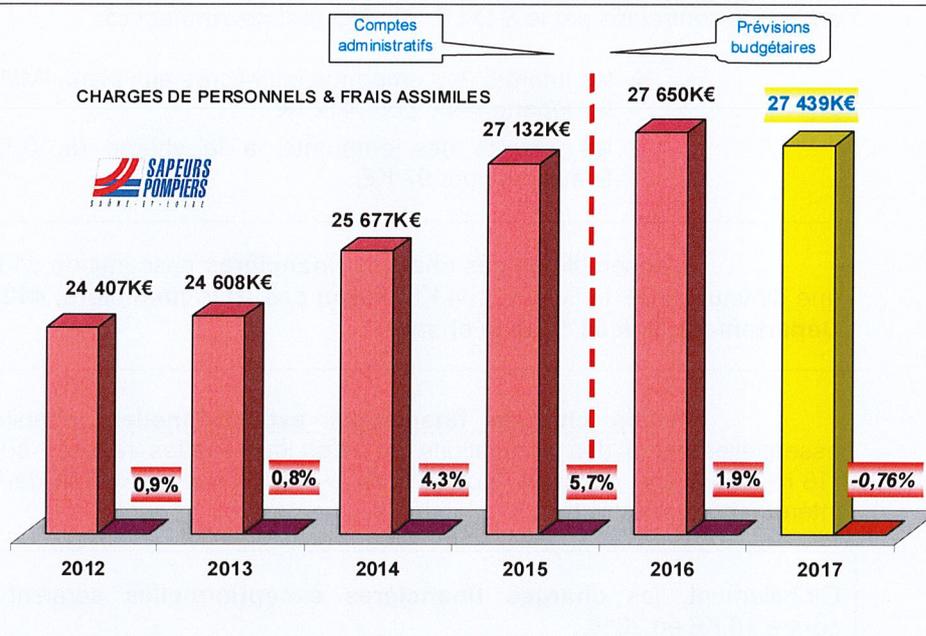
Répartition et montants en k€ des facteurs impactant la masse salariale 2017



Au total, la répartition des dépenses relatives aux ressources humaines serait la suivante :



Dans ces conditions, les dépenses relatives aux frais de personnels passeraient de 27.650 K€ en 2016 à 27.439 K€ pour 2017, soit une diminution de la masse salariale de 211 K€ ou - 0,76 %.



❖ Les autres dépenses de fonctionnement

Figurent dans cette catégorie :

① Les autres dépenses de gestion courante (chapitre 65), avec notamment les subventions versées aux diverses associations. L'évolution de celles-ci dépend de la volonté du Conseil d'Administration.

Ces demandes de subvention des diverses associations ont fait l'objet d'un rapport de présentation, exposé préalablement lors de cette séance, et qui fait donc l'objet d'une délibération spécifique. Naturellement, il ne s'agit ici que des demandes enregistrées qui peuvent faire l'objet d'amendements individuels par le Conseil d'Administration, en cohérence avec le rapport précédent.

ASSOCIATIONS	2016	2017
Union départementale des sapeurs pompiers	31 000 €	31 000 €
Union départementale des sapeurs pompiers - section J.S.P.	24 000 €	24 000 €
Cœuvres des pupilles	2 900 €	2 900 €
Association 3 S.P. 71	600 €	0 €
Amicale du personnel de la Direction	16 800 €	15 700 €
TOTAL	75 300 €	73 600 €

Depuis 2012, figure également sur ce chapitre budgétaire, une dépense particulière, dans le sens où le Service n'a pas la maîtrise de l'évolution de celle-ci. En effet, dans le cadre du déploiement du programme A.N.T.A.R.E.S., les S.D.I.S. ont l'obligation de participer à l'entretien du réseau national de transmission. Cette participation, comme pour les années antérieures, est estimée à 121 K€ pour le S.D.I.S. 71.

Figurent également et entre autres, dans ce chapitre budgétaire, les prévisions de remboursements de frais d'interventions, réalisées par des S.D.I.S. limitrophes sur le territoire départemental (30 K€).

L'ensemble de ces autres **dépenses de gestion courante** passerait de 343 K€ à **310 K€ en 2017**, soit une diminution de 9,6 % ou - 33 K€.

Les charges financières (chapitre 66) qui correspondent au paiement des intérêts des emprunts contractés par le S.D.I.S. 71. Figurent notamment ici :

- ❖ les intérêts des emprunts consacrés aux plans IMMO 1 & 2, pris en charge par le Département, pour 412 K€ ;
- ❖ les intérêts des emprunts, à la charge du S.D.I.S. 71 et quelques frais financiers pour 97 K€.

L'ensemble de ces **charges financières** passerait de 613 K€ à **509 K€ en 2017**, soit une diminution de 17 % ou - 104 K€. **Parmi ces frais financiers, 412 K€ sont supportés par le Département, soit 81 % de la charge.**

③ **Les charges financières exceptionnelles** (chapitre 67) qui correspondent essentiellement à des annulations de titres de recettes réalisés sur des exercices antérieurs (18 K€) et à une prévision, pour le cas où le Service se verrait dans l'obligation de payer des intérêts moratoires (1 K€).

Globalement, les **charges financières exceptionnelles** seraient budgétisées pour **20 K€**, contre 18 K€ en 2016.

④ **Les dépenses imprévues** (chapitre 022)

Dans le R.O.B. 2017, il était prévu que ce poste soit budgétisé à hauteur de 1.422 K€.

- Une partie de cette somme correspondrait à un volume raisonnable de sécurité permettant de faire face aux différents aléas et à assurer une souplesse de gestion. Ce volume est conditionné en partie par le montant des résultats antérieurs reportés (2016 sur 2017), qui est dans les mêmes proportions que les prévisions. Cette affectation serait de 422 K€.
- L'autre partie de 1.000 K€, conformément à la stratégie développée dans le R.O.B. 2017, provient des exercices antérieurs. Cette somme serait gelée sur 2017, afin de générer un excédent qui serait reporté sur 2018. Ceci, dans le but de contenir l'évolution de la contribution du Département, compte tenu de sa très forte implication financière dans les dossiers stratégiques.

Aussi, la prévision pour ce poste de **dépenses imprévues** passerait de 548 K€ en 2016 à **1.422 K€ en 2017**. Ce poste est tributaire des résultats des exercices antérieurs et donc par nature fluctuant. En effet, pour mémoire, il était de 1.027 K€ en 2015.

Ces dépenses imprévues représenteraient 4 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement de 2017, soit dans les limites du taux maximum prévu par le C.G.C.T qui est de 7,5 %.

Les recettes réelles de fonctionnement passeraient de 36.367 K€ à **36.325 K€ en 2017**, soit une **baisse de 42 K€ ou 0,1 %**, tandis que **les dépenses réelles de cette même section** passeraient de 34.785 K€ à **35.000 K€**, soit une **hausse de 215 K€ ou 0,6 %**.

Cette évolution différenciée et opposée, en termes de prévisions budgétaires, génère un différentiel de 257 K€ entre les dépenses et les recettes réelles. C'est effet de ciseaux prévisionnel sera corrigé au compte administratif, du fait de la non réalisation des dépenses imprévues (1.422 K€).

Pour mémoire et sur la base des éléments connus à ce jour, **la marge brute - annoncée par ailleurs dans le R.O.B. 2017** - calculée sur des hypothèses de réalisations de 100 % des recettes et 95 % des dépenses serait de l'ordre de **3.247 K€ au compte administratif 2017**.

Enfin, afin de mesurer des éléments comparables et s'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, si l'on faisait abstraction des crédits inscrits en dépenses imprévues sur les prévisions budgétaires de 2016 et 2017, alors les dépenses réelles de 2017 diminueraient de 659 K€ ou 1,9 %.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les ressources et les charges d'investissement sont impactées par :

- ☞ Les reports de crédits correspondant à des engagements juridiques déjà évoqués ci-dessus.
- ☞ Les volumes des crédits de paiement dédiés à des dossiers stratégiques : acquisition de véhicules d'incendie et de secours, adaptation des tenues d'intervention, plan immobilier structurant, et S.D.S.I.
- ☞ Des dépenses d'équipement récurrentes.

Cette section s'équilibrerait, reports inclus, à 13.280 K€.

Afin de mieux mesurer l'action du S.D.I.S. 71, et donc les inscriptions nouvelles pour 2017 par rapport à 2016, les différents chiffres annoncés ci-dessous ne seront pas cumulés avec les reports.

1 - Les ressources d'investissement

Les ressources de la section d'investissement sont de deux sortes : les recettes financières et les recettes d'équipement. Ces dernières sont la variable d'ajustement de cette section pour atteindre l'équilibre et seront évoquées après l'examen des charges d'investissement.

LES RECETTES FINANCIÈRES

A – Les fonds propres d'origine externe

① Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

Dans cette catégorie de recettes d'investissement figure le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) provenant de l'État.

Ce fonds correspond à la restitution d'une partie de la T.V.A. versée par le S.D.I.S. 71 au titre des dépenses d'équipement.

Pour 2017, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2015, auxquelles est appliqué un taux de 16,4 %.

	2016	2017
Fonds propres d'origine externe	970 K€	728 K€
F.C.T.V.A. Continuité du service	895 K€	495 K€
F.C.T.V.A. Immobilier structurant	0 K€	143 K€
F.C.T.V.A. A.N.T.A.R.E.S.	75 K€	90 K€

Précisons toutefois que cette diminution n'est que conjoncturelle, puisque cette ressource dépend essentiellement du montant des dépenses effectivement payées sur l'exercice comptable considéré.

Les fonds externes en provenance de l'État seraient de 728 K€ en 2017 contre 970 K€ en 2016.

② La subvention en annuité du Département

La **subvention en annuité du Département** sera de **518 K€** - quasiment identique à 2016 - et correspond au financement, par le Département, du remboursement de la part en capital des emprunts souscrits par le S.D.I.S. 71, pour les équipements structurants (IMMO 1&2).

Après la prise en compte de ces deux éléments et de la gestion des cautions (10 K€), du produit des cessions des immobilisations (26 K€), les **recettes financières externes** représenteraient **1.282 K€** en 2017.

B – Les fonds propres d'origine interne

Dans cette catégorie de recettes d'investissement figurent notamment les amortissements, qui sont des écritures d'ordre et qui seront évoqués plus loin dans ce rapport. Figurent également ici, l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice antérieur (excédent de fonctionnement capitalisé) et le solde net de l'excédent antérieur de cette section.

① L'excédent de fonctionnement capitalisé

En fonction du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice N, l'Assemblée Délibérante peut décider d'affecter une partie de celui-ci à la section d'investissement de l'exercice N+1.

Pour 2017, compte tenu du résultat de fonctionnement de 2016, et sous réserve de l'adoption du projet d'affectation du résultat de 2016 proposée au Conseil d'Administration lors de cette même séance, une part de 960 K€ serait affectée directement en section d'investissement.

La part globale, de **l'excédent de fonctionnement 2016 capitalisé sur l'exercice 2017**, serait alors de **960 K€**, contre 0 K€ en 2016.
Pour mémoire, 1.000 K€ avaient été capitalisés de 2014 sur 2015.

② Le solde d'exécution de l'exercice antérieur

Comme évoqué en toute première partie de ce rapport de présentation du projet de budget primitif, le **résultat antérieur net repris en section d'investissement**, après prise en compte des reports, est de **651 K€**.

2 - **Les charges d'investissement**

Parmi celles-ci figurent :

A – Les dépenses financières

Après extraction des mouvements d'ordre qui seront présentés ultérieurement dans ce document, elles sont consacrées essentiellement au remboursement de la dette en capital.

Celui-ci passerait (hors remboursements anticipés réalisés en 2015 (960 K€), emprunt revolving et cautions) de 1.091 K€ en 2016 à **877 K€** en 2017, dont 518 K€ correspondent au remboursement du capital des emprunts réalisés pour les dossiers immobiliers stratégiques IMMO 1&2. Pour les emprunts contractés directement par le Service, la dette en capital est de 359 K€.

Le remboursement du prêt à taux zéro (730 K€), dont l'assiette reposait sur un préfinancement du F.C.T.V.A., sera de 365 K€ en 2017.

Les crédits consacrés à la gestion des **cautions** seraient de **10 K€**.

Le poste des **dépenses imprévues** serait provisionné, à hauteur de **546 K€**, dont 250 K€ qui proviendraient de l'ajustement du plan IMMO 2 et qui seraient affectés, dans un prochain stade budgétaire, au futur plan IMMO 3.

L'ensemble des **charges financières en investissement** serait budgétisé pour **1.798 K€**, contre 1.196 K€ en 2016 (hors mouvements sur emprunt revolving).

B – Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif de l'exercice 2017 découlent soit de la prolongation de la convention N° 3 ou bien de nouveaux programmes de la convention N° 4. Ces dépenses d'équipement peuvent être scindées en deux catégories :

- ☞ des dossiers stratégiques exposés précédemment dans les différents plans d'équipement, des autorisations de programme qui en découlent et de leurs crédits de paiement ouverts sur cet exercice ;
- ☞ des dépenses liées aux équipements récurrents garantissant la qualité du Service.

Rappelons que les différentes sommes évoquées ci-dessous ne tiennent pas compte des reports de crédits.

– LES GRANDS DOSSIERS STRATÉGIQUES

Quatre programmes d'équipement sont identifiés comme stratégiques et feront l'objet de présentations spécifiques et de propositions de délibérations lors de cette même séance du Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71. Aussi, ne seront repris ici, que les volumes globaux de ces programmes avec une identification des volumes de crédits annuels qui leurs seront dédiés.

① Les acquisitions de véhicules (VÉHICULES 3)

Deux programmes ont déjà été consacrés à des acquisitions de véhicules. Un troisième pourrait être lancé, sur 3 ans, avec les prévisions suivantes :



2017	2018	2019	TOTAL
1.850 K€	1.850 K€	1.850 K€	5.550 K€

Le financement de ce programme serait assuré par la contribution "continuité du Service" versée par le Département. De plus, il pourrait faire l'objet de modulations budgétaires. Enfin, ce programme serait matérialisé budgétairement par une autorisation de programme et ses crédits de paiement annuels.

② La politique d'adaptation des tenues d'intervention

Un plan a été engagé en 2013 pour un volume de 3.692 K€ sur 4 ans pour l'adaptation des tenues d'intervention. Celui-ci est aujourd'hui terminé.



Ces "effets vestimentaires" sont soumis, de par leur fonction, à des dégradations prématurées dans certains cas ou à une obsolescence naturelle dans d'autres cas. Il conviendrait donc d'en prévoir le remplacement, afin d'assurer la continuité de cette politique et garantir la sécurité des sapeurs-pompiers.

Les prévisions sur les trois prochaines années seraient les suivantes :

2017	2018	2019	TOTAL
400 K€	400 K€	450 K€	1.250 K€

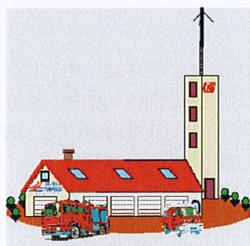
Le financement de ce programme est assuré par la contribution "continuité du Service" versée par le Département.

③ Le plan immobilier structurant n° 2 (IMMO 2)

En 2013 et pour un volume initial de 6.015 K€ sur 5 ans, un second programme immobilier structurant (IMMO 2) a été engagé.

Depuis, ce plan a subi quelques modifications, notamment pour le Centre de Traitement des Appels (C.T.A. /C.O.D.I.S.) ou pour la restructuration du C.I.S. de CHALON-SUR-SAÔNE.

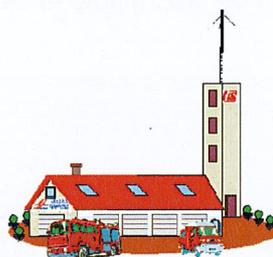
Bien-sûr, ces modifications ont toutes été validées par des délibérations, dont la dernière (délibération 2016-33) qui confirme le montant global de l'A.P. à 5.958 K€ et la modification de la programmation des différents projets ci-dessous.



IMMO 2
délibération 2016-33
du 07 novembre 2016

Programme IMMO 2		MONTANT TTC
délibération 2016-33 du 07 novembre 2016		
CTA / CODIS	Travaux & recherche pistes alternatives	358 K€
CHALON	Restructuration lourde	4 700 K€
HAUTE MOUGE	Construction d'un CI	450 K€
SIMARD	Construction d'un CI	450 K€
		5 958 K€

Un dernier projet de modifications, relatif aux opérations de la HAUTE-MOUGE et SIMARD, sera proposé au Conseil d'Administration du S.D.I.S. lors de cette séance et préalablement avant l'examen du projet de budget primitif. Si celui-ci est adopté, le plan IMMO 2 serait modifié de la manière suivante :



IMMO 2

**Projet délibération
du 24 mars 2017**

Programme IMMO 2		MONTANT TTC
Projet délibération du 24 mars 2017		
CTA / CODIS	Travaux & recherche pistes alternatives	358 K€
CHALON	Restructuration lourde	4 700 K€
HAUTE MOUGE	Construction d'un CI	650 K€
SIMARD	Construction d'un CI	-
		5 708 K€

Dans ces conditions, les crédits de paiement initialement prévus dans les différents stades budgétaires seraient diminués de 250 K€, pour atteindre 820 K€ (hors reports). Ces 250 K€ seraient inscrits en dépenses imprévues de cette section budgétaire, dans la perspective d'un prochain programme IMMO 3.

L'exécution de ce programme se résumerait comme ci-dessous :

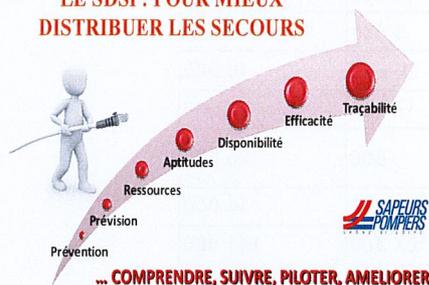
2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Comptes administratifs & reports 2016 sur 2017					
55 K€	141 K€	995 K€	1.682 K€	2.015 K€	4.888 K€
Projet de B.P. 2017					
				820 K€	5.708 K€

Le financement de ce programme est assuré par le Département soit :

- au travers de la contribution "équipements structurants" qui correspond au remboursement annuel des échéances d'emprunts contractés par le S.D.I.S. 71,
- par des subventions directes d'équipement, également versées par le Département.

④ Le Schéma Directeur des Services d'Information (S.D.S.I.)

LE SDSI : POUR MIEUX DISTRIBUER LES SECOURS



Le S.D.S.I. est, pour les prochaines années, la feuille de route concernant les systèmes d'information opérationnel et fonctionnel, intégrant la stratégie de l'organisation S.D.I.S. 71.

Construit collectivement, il est compréhensible par tous. Il donne à chacun les capacités de choix et d'action au fil des projets et du temps. Il permet d'aligner l'informatique à la stratégie Métier et Opérationnelle de l'organisation en répondant à ses besoins essentiels, et est orienté sur l'agent et pour faciliter ses missions.

Il a été conçu pour permettre la prise en compte de variations de contexte et donne la capacité au S.D.I.S. 71 d'adapter le rythme de réalisation aux capacités de mise en œuvre.

Les prévisions de mise en œuvre de ce programme sur les trois prochaines années, imputables à la section d'investissement, seraient les suivantes :

2017	2018	2019	TOTAL
260 K€	126 K€	154 K€	540 K€

De même, ce programme engendrerait des coûts directs, imputables à la section de fonctionnement, d'un montant global de 179 K€ sur ces mêmes années, dont 78 K€ pour 2017 comme déjà évoqué précédemment.

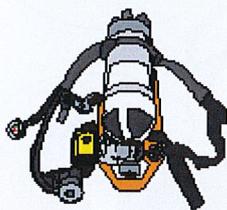
– LES ÉQUIPEMENTS RÉCURRENTS

❖ Les petits matériels incendie et équipements de protection individuelle

Dans cette rubrique figurent, hors dépenses d'habillement précitées, les petits matériels incendie, certains équipements spécifiques pour les équipes spécialisées, pour la santé, les appareils de respiration d'air individuels et les équipements qui en découlent.

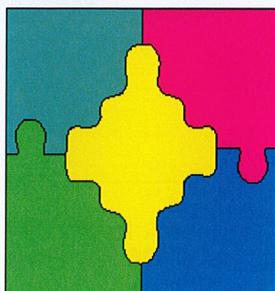
Les crédits pour **2017** seraient de **298 K€**.

P.M.I. & E.P.I.



Catégorie des besoins	Budget 2016	Projet BP 2017
EQUIPEMENTS SUR INTERVENTIONS	278 500	298 000
<u>Santé</u>	70 000	70 000
<u>Matériels incendie : tuyaux, raccords, lots ops.</u>	140 000	158 000
<u>Appareils respiratoires individuels</u>	68 500	70 000

❖ Les autres équipements garantissant la continuité du Service



Ici figurent toutes les dépenses d'investissement qui garantissent la continuité du Service. Il s'agit notamment des acquisitions de matériels de transmission, d'informatique opérationnelle et fonctionnelle, des travaux de bâtiments non retenus dans le plan immobilier structurant, les mobiliers administratifs, les mobiliers pour les locaux de vie opérationnelle,...

Les crédits pour **2017** seraient de **900 K€**, selon le détail ci-après :

Catégorie des besoins	Budget 2016	Projet BP 2017
AUTRES EQUIPEMENTS	994 800	900 000
<u>Matériels cassés dans l'année</u>	14 000	10 000
<u>Administration générale</u>	4 000	2 000
<u>Marchés publics - publicité</u>	20 500	10 000
<u>Mécaniques - réparations</u>	17 000	30 000
<u>Mécaniques - vérif. Echelles & aménagements véhicules</u>	500	20 000
<u>Matériels spécifiques - Ateliers</u>	24 300	14 000
<u>Transmissions</u>	107 300	141 900
<u>Informatique - Infrastructure départementale</u>	169 800	57 200
<u>Informatique opérationnelle</u>	162 420	136 200
<u>Mobilier, mat. Administratif</u>	21 870	22 000
<u>Mat. divers - Pédagogies</u>	9 020	11 800
<u>Mat. divers - Audio visuel</u>	4 700	7 600
<u>Mat. divers - Communication</u>	0	0
<u>Mat. divers - Chambre de garde</u>	10 580	7 500
<u>Mat. divers - Lieux de vie</u>	3 700	3 000
<u>Mat. divers - Sports</u>	9 640	9 000
<u>Mat. divers - Armoires vestiaires</u>	10 820	6 400
<u>Mat. divers - Rangement, entretien & divers</u>	14 950	13 700
<u>Immobilier - Gros travaux</u>	358 000	358 000
<u>Non affectés</u>	31 700	39 700

❖ **Vue d'ensemble des dépenses d'équipement**



L'identification des **dépenses d'investissement** par grandes catégories permet de donner une lisibilité sur les équipements projetés, avec un volume globale de **4.528 K€**. Pour mémoire ces même dépenses étaient de 5.413 K€ en 2016.

III. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET

Comme le précisent les règles de la Comptabilité Publique, le budget doit être équilibré par section et, de manière globale, toutes sections confondues.

Les mouvements réels et d'ordre doivent être également équilibrés, tant en dépenses qu'en recettes.

Hormis les évolutions de recettes ou de dépenses réelles commentées ci-dessus, d'autres éléments concourent à l'équilibre du budget, comme les mouvements d'ordre.

Enfin, d'autres leviers permettent également d'atteindre l'équilibre budgétaire. Ils relèvent de choix politiques et s'inscrivent dans une stratégie financière :

- ☞ le résultat des exercices antérieurs de la section de fonctionnement et son affectation ;
- ☞ le recours à l'emprunt pour la section d'investissement ;
- ☞ les subventions d'équipement éventuelles.

1 - Les mouvements d'ordre

La principale caractéristique de ces mouvements d'ordre est qu'ils se traduisent seulement par des écritures comptables pour lesquelles il n'y a pas de décaissement. Ils découlent de l'application des règles comptables et, plus particulièrement, de la norme M61 applicable aux S.D.I.S.

❖ Les amortissements

Ils correspondent à la mesure de la dépréciation comptable des biens.

À l'état brut et pour 2017, ils sont de 4.700 K€.

Cependant, les S.D.I.S. ont la particularité de pouvoir neutraliser comptablement les amortissements des biens immobiliers, ce qui représente, pour le S.D.I.S. 71, une moindre dépense de 1.308 K€ pour la section de fonctionnement. De plus, les subventions d'équipement, comme le F.A.I. ou les subventions d'équipement directes du Département, concourent à la diminution du poids des investissements pour lesquels elles ont été attribuées. Ainsi, la quote-part de ces subventions d'équipement est reprise annuellement en recettes de fonctionnement (459 K€ pour 2017).

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	B.P. + D.M. 1 2016	Prévisions 2017
OPERATIONS D'ORDRE		
<i>042 Opérations ordre entre sections</i>	<i>4 700 000,00</i>	<i>4 700 000,00</i>
6811 Dot. Amort. Biens mobiliers acquis au 31/12/2016	3 373 400,00	3 392 000,00
6811 Dot. Amort. Biens IMMOBILIERS acquis au 31/12/2016	1 326 600,00	1 308 000,00
<i>023 Virement complémentaire à l'inv.</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	4 700 000,00	4 700 000,00

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	B.P. + D.M. 1 2016	Prévisions 2017
OPERATIONS D'ORDRE		
<i>042 Opérations ordre entre sections</i>	<i>1 683 650,00</i>	<i>1 767 000,00</i>
7768 Neutralisation amortissement IMMOBILIER acquis au 31/12/2016	1 326 600,00	1 308 000,00
777 Quote-part des subventions transférées	357 050,00	459 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 683 650,00	1 767 000,00

L'autofinancement net dégagé est de 2.933 K€ en 2017 contre 3.016 K€ en 2016.

2 - Une stratégie financière

Un aspect budgétaire conjoncturel

Parmi les éléments qui peuvent être pris en compte dans les simulations financières, le résultat de fonctionnement reporté d'un exercice sur le suivant, joue un rôle non négligeable.

Après la clôture comptable de l'exercice 2016, l'analyse des différentes ressources et dépenses de l'exercice 2017, cet excédent permettrait d'envisager une stratégie financière pour l'année 2017 et les années suivantes.

❖ L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2016 à l'investissement de 2017

Comme précisé précédemment dans ce rapport, l'excédent prévisionnel attendu dans le rapport R&C 2017, nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement 2016, a été évalué à environ 1.290 K€. Après clôture définitive de l'exercice 2016, le résultat de fonctionnement brut est supérieur aux prévisions développées (2.568 K€).

Aussi et compte tenu de cet écart de prévision, dès le R.O.B. 2017, il avait été envisagé d'affecter une partie de cet excédent (960 K€) à la section d'investissement, dans la construction du budget primitif 2017.

Dans ces conditions, la section d'investissement de 2017 serait abondée par cette ressource, comme cela a pu être le cas en 2015 avec un volume de 1.000 K€. **Cette possibilité aurait pour avantage de ne pas réaliser l'emprunt de refinancement de 960 K€** (prévu dans le rapport E.R.C.2017) suite aux remboursements anticipés d'emprunts en 2016, réalisés dans la cadre de l'optimisation de la charge de la dette.

Globalement, **l'autofinancement net total au profit de la section d'investissement** correspondrait à l'autofinancement dégagé pour les différents mouvements d'ordre (2.933 K€) auquel viendrait s'ajouter cette capitalisation (960 K€), soit un total de **3.893 K€**. Pour 2016, il était de 3.016 K€.

De possibles opportunités

❖ Contenir l'évolution de la contribution du Département en 2018

Comme dans les précédentes conventions, dans la convention N° 4 et dans les différents stades budgétaires préalables au projet de budget primitif de 2017, une stratégie a été mise en place pour contenir l'évolution de la contribution du Département.

En effet, grâce à une étroite collaboration entre les services financiers du Département et du S.D.I.S. 71, il a été convenu - dans la convention 4 - qu'une partie du résultat reporté en 2017 serait gelée sur le poste budgétaire des dépenses imprévues, afin qu'il ne soit pas utilisé dans l'année.

Dans ce cas, du fait qu'il n'est pas possible de réaliser des dépenses sur ce poste budgétaire, cette somme se retrouverait dans l'excédent 2017 reporté sur 2018.

Cette ressource permettrait de contenir l'évolution de la contribution du Département en 2018, compte tenu de la très forte implication financière de ce dernier dans les projets évoqués ci-dessus.

Aussi, 1.000 K€ de l'excédent de clôture 2016 seraient gelés en 2017 et destinés à contenir l'évolution de la contribution du Département en 2018.

❖ Une subvention exceptionnelle d'équipement versée par le Département

En provenance du **Département, une subvention directe d'équipement de 500 K€** est prévue, conformément à la CONV N° 4 et au rapport R&C 2017. Au travers de cette dernière, le Département confirme sa volonté d'accompagner le S.D.I.S. 71 dans ses acquisitions d'équipements significatifs dédiés à la distribution des secours (véhicules par exemple).

Bien qu'elle ne figure pas de manière précise dans le budget 2017, rappelons que le Département participe également et de manière implicite, en se substituant à l'emprunt, au financement du plan IMMO 2. Le financement des crédits de paiement 2017 de ce plan, est en effet, assuré par une subvention de 1.383 K€ versée par ce dernier en 2016.

Ce mode de financement direct de la part du Département, permet ainsi au S.D.I.S. 71 de ne pas recourir à l'emprunt et d'accélérer ainsi son désendettement conformément à l'un des objectifs affichés dans la convention N° 4.

IV. LES GRANDES MASSES

La proposition de budget primitif 2017 reprend l'ensemble des éléments exposés, y compris les composantes de la stratégie financière développée ci-dessus.

Dans ces conditions :

- ❖ **La section de fonctionnement s'équilibrerait à 39.700 K€,** contre 39.485 K€ en 2016 (hors écritures d'ordre liées aux cessions d'actif), soit une augmentation de 0,54 %, ou 215 K€.

Rappelons que sur cette évolution :

- des crédits sont gelés à hauteur de 1.000 K€ pour contenir l'évolution de la contribution "d'équilibre" du Département en 2018, comme commenté dans ce document ;
- les dépenses de gestion courante, quant à elles, diminuent globalement de 1,66 % ou 557 K€, malgré des phénomènes exogènes.

- ❖ La section d'investissement s'équilibrerait à **13.280 K€** (reports inclus).
- ❖ Les dépenses et les recettes, toutes sections confondues, s'équilibrent à hauteur de 52.980 K€, dont 46.513 K€ en mouvements réels et 6.467 K€ en mouvements d'ordre.
- ❖ Conformément aux dispositions de la comptabilité publique, les dépenses financières de l'exercice, ajoutées aux restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1) doivent être couvertes par les ressources propres de l'exercice, complétées par les restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (N-1), le solde d'exécution et de l'affectation du résultat de l'exercice antérieur (cf. maquette budgétaire : pages III – B9.1 & B9.2). Il ressort de ce contrôle un solde positif de 3.510 K€.

Dépenses à couvrir par des ressources propres II	8.747 K€
Ressources propres disponibles IV	12.257 K€
Solde V = IV - II	+ 3.510 K€

*

* *

Pour conclure, tout en ayant une politique globale accompagnée de la mise en œuvre des engagements pris par le Conseil d'Administration et au travers d'une stratégie financière responsable, on retrouve, dans ce budget 2017, les traits de caractère du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire.

La MAÎTRISE avec un S.D.I.S. GESTIONNAIRE

- ❖ Avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré des charges nouvelles externes obligatoires.
- ❖ Avec une démarche globale de conduite des politiques s'inscrivant dans la durée, avec des mesures d'anticipation garantissant le S.D.I.S. de demain.

L'AMBITION avec un S.D.I.S. qui a la volonté d'entreprendre

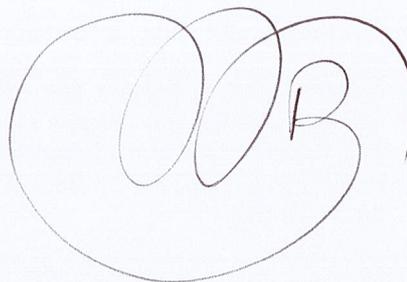
- ❖ Avec une contribution du Département qui traduit sa forte implication dans la politique de distribution des secours et son soutien au S.D.I.S.
- ❖ Avec une volonté forte de garantir la sécurité des sapeurs-pompiers, en adaptant les tenues opérationnelles d'intervention.
- ❖ Avec une politique d'équipement qui, à la fois, garantit des acquisitions de véhicules, de matériels indispensables à la continuité du service, et qui constitue le véritable "cœur de métier" des sapeurs-pompiers.
- ❖ Avec une politique globale d'investissement qui concourt au soutien de l'économie (4.528 K€ consacrés à des dépenses d'équipement nouvelles).
- ❖ Avec une stratégie financière, élaborée en partenariat avec le Département.

DÉCISION

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2017 ainsi présenté.

Docteur Bertrand ROUFFIANGE
Président du CA.SDIS 71



Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été
- reçu en Préfecture le **27 MARS 2017**
- publié et affiché le **28 MARS 2017**
Le Président,

Pour le Président et par délégation,
e Directeur Adjoint



Jacqueline FELIX